

RAPPORT MORAL 2023

SOMMAIRE

I. VIE ASSOCIATIVE	2
1. Le nouveau conseil d'administration	2
2. Les commissions	3
3. Les groupes locaux et référents	7
4. Le comité éthique	9
5. Modification du plaidoyer	9
6. Les propositions éthiques d'Anticor pour les élections européennes	9
7. Les collaborations et partenariats avec d'autres associations	10
8. Agrément	11
II. LES ACTIONS JURIDIQUES DE L'ANNÉE 2023	13
1. Signalements locaux	13
III. Événements auxquels a participé Anticor en 2023	20
1. Les auditions auprès des institutions	20
2. Les événements médiatiques	22
3. La Cérémonie des Prix éthiques	25
4. Université d'Anticor	26
IV. COMMUNICATION	27
1. Communication autour des agréments	27
2. Communication interne	27
3. Communication externe	28
V. EQUIPE SALARIÉE	30

I. VIE ASSOCIATIVE

1. Le nouveau conseil d'administration

En 2023, l'assemblée générale a élu un nouveau conseil d'administration comprenant d'anciens et de nouveaux administrateurs.

Durant cette année 2023, Mme Clotilde RIPPOUL a démissionné de son mandat d'administratrice et conformément à nos statuts, Alexandre CALVEZ, le suivant sur la liste, a pris sa place.

Le conseil d'administration s'est réuni neuf fois, dont cinq fois en présentiel et quatre fois en visioconférence.

Le conseil d'administration a élu un nouveau vice-président, M. Paul CASSIA. Fervent défenseur des libertés publiques, M. Paul CASSIA enseigne le droit public à l'université Panthéon-Sorbonne et est l'auteur de plusieurs livres, dont « Conflits d'intérêts : les liaisons dangereuses de la République », *Odile Jacob, coll. Corpus*.

Suite à la démission de M. Kaddour QASSID de sa fonction de coordinateur des groupes locaux, Mme Edith TALARCZYK a pris sa place.



2. Les commissions

La commission santé-social

En 2023, le conseil d'administration a décidé d'étendre le champ d'action de la commission santé au secteur social et médico-social. Elle est dorénavant dénommée « Commission santé-social ».

Cette commission est composée de professionnels des deux secteurs de la santé et du social (infirmiers, médecins, travailleurs sociaux, chefs d'établissement) et de lanceurs d'alerte.

Cette commission a toute sa raison d'être au sein de notre association. Les organisations qui bénéficient de subventions publiques ou de dons doivent respecter l'éthique et la probité d'autant plus que leurs missions présentent des enjeux humains très importants dans la mesure où **la corruption provoque dans ces secteurs des préjudices directs pour les usagers et les salariés.**

La commission santé-sociale organise actuellement une table ronde intitulée « Lutter contre la corruption dans les secteurs de la santé et du social, mode d'emploi ». Seront invités à témoigner trois lanceurs et lanceuses d'alerte.

Les personnes informées de faits de corruption étayés et les adhérents intéressés par le travail de la commission santé-sociale peuvent venir la rejoindre en écrivant à l'adresse courriel suivante : sante@anticor.org.

La commission transparence

La transparence est un enjeu majeur de démocratie dans la mesure où l'accès aux données permet de contrôler l'activité de nos responsables publics et d'alerter sur d'éventuelles dérives.

Créée en 2021, la commission transparence est chargée d'étudier les modalités de mise en œuvre de la loi dite « République numérique » du 7 octobre 2016. Cette loi avait prévu la mise en ligne par les collectivités territoriales de nombreux documents administratifs. Huit ans après son adoption, il est malheureusement évident que sa mise en application est insatisfaisante. Aussi, un groupe de bénévoles travaille à l'élaboration d'un outil permettant de vérifier automatiquement et en temps réel quels documents sont présents sur les sites internet des collectivités. Cet outil a vocation à permettre aux citoyens d'exercer eux-mêmes un contrôle du respect au sein de leurs collectivités des obligations légales de transparence.

Ainsi, **la commission travaille à promouvoir les bonnes pratiques sur le plan local en termes d'open data et à exploiter, confronter et corrélérer les informations et les données au niveau national (data enquêtes).**

Dans ce cadre, Anticor a noué un partenariat avec l'École Nationale Supérieure (ENS) de Rennes, avec laquelle nous travaillons à l'élaboration d'une intelligence artificielle qui sera en mesure de détecter certaines anomalies sur les marchés publics à partir de données en libre accès.

Si vous souhaitez participer aux travaux de la commission transparence, apporter votre aide ou votre expertise, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante : transparence@anticor.org

La commission éducation

Anticor intervient depuis plusieurs années dans les lycées. Ce sont des activités très enrichissantes pour ses bénévoles et un défi important pour l'association : sensibiliser les citoyens de demain à nos luttes pour la probité.

La commission travaille à la création d'une séquence pédagogique dont tous les bénévoles de l'association désireux d'intervenir dans leur département pourraient se saisir.

En 2023, à la demande du conseil d'administration qui a souhaité renforcer les actions de sensibilisation auprès des collégiens et lycéens, Danielle PELLIER et Edith TALARCZYK se sont rendues dans le lycée international Le Pontonnier à Strasbourg afin de « tester » de nouvelles modalités d'approches des enjeux liés à la corruption et à l'éthique publique au travers d'un jeu de rôle. Une initiative qui a reçu un accueil positif et enthousiaste de la part de la communauté éducative et des élèves. Cette expérience devrait progressivement s'étendre dans les prochaines années à de nouveaux collèges et lycées.

Si vous souhaitez apporter votre aide à la commission éducation, vous pouvez la rejoindre à l'adresse courriel suivante : education@anticor.org.

La commission sport

La commission sport suit l'actualité relative à la gouvernance du sport, un domaine spécifique en ce sens que les enjeux se situent autant au niveau national qu'international.

En 2023, la commission sport s'est concentrée sur la préparation des Jeux olympiques et paralympiques marqués par de nombreuses enquêtes portant sur l'attribution de marchés publics qui posent question quant à leur légalité.

L'année 2023 a aussi vu se déclencher des procédures judiciaires auxquelles la commission a activement participé, notamment concernant la gestion des fédérations sportives et plus particulièrement celle touchant à la gestion de la fédération de rugby.

Le référent de la commission, Alexandre CALVEZ, a été auditionné par plusieurs instances :

- **Par le comité national pour renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport**, présidé par Mme Marie-George BUFFET et M. Stéphane DIAGANA.

Son rapport reprend plusieurs des propositions formulées par Anticor, parmi lesquelles :

1. Créer les conditions d'un meilleur équilibre des pouvoirs au sein des fédérations, avec une plus importante représentation des différents courants, ainsi que la participation systématique des oppositions au sein des instances décisionnaires ; ceci grâce à un mode de scrutin proportionnel avec une prime à la majorité renforcée, afin d'assurer l'efficacité de la conduite des affaires fédérales ;
2. Clarifier et harmoniser les règles d'indemnisation des dirigeants bénévoles de fédérations à partir d'une grille établie par le futur comité d'éthique du CNOSF ;
3. Renforcer la transparence financière des fédérations, notamment via l'adoption obligatoire d'un règlement financier conforme à un règlement type fixé par voie réglementaire ;
4. Renforcer significativement les comités d'éthique fédéraux, en assurant leur indépendance, avec une désignation de leurs membres par l'assemblée générale et un découplage de leur mandat avec celui des organes dirigeants, et en étendant leurs prérogatives avec notamment un pouvoir d'auto-saisine ;
5. Accroître l'indépendance des commissions disciplinaires en prévoyant des règles d'incompatibilité stricte de leurs membres ;
6. Confier au CNOSF une nouvelle mission de service public, avec la mise en place en son sein d'un comité d'éthique du mouvement sportif français chargé de la supervision de l'action des comités fédéraux et de s'y substituer en cas de carence des fédérations ;
7. Créer un régime d'incompatibilité résultant d'une condamnation pénale, même non-définitive, avec l'exercice de fonction d'administration et de représentation d'une fédération sportive agréée. La loi, dans le respect du principe de la présomption d'innocence, définirait le champ de ces incompatibilités. Pour consulter le rapport du comité national :

<https://www.sports.gouv.fr/remise-du-rapport-du-comite-national-pour-renforcer-l-ethique-e-t-la-vie-democratique-dans-le-sport>

- **Par la commission d'enquête parlementaire relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport**, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif. Pour consulter l'audition d'Alexandre Calvez, référent de la commission sport : <https://www.youtube.com/watch?v=5yJzVJsU4QE>

En 2024, la commission sport d'Anticor continuera à assurer le suivi de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques.

La commission a besoin de renfort pour assurer ses missions. Les candidatures seront les bienvenus. Pour rejoindre la commission sport : sport@anticor.org.

La commission de suivi judiciaire

Conformément à la profession de foi présentée à l'assemblée générale de 2023, le conseil d'administration a décidé de créer une commission de suivi judiciaire. **Elle a pour but d'apporter un soutien à nos responsables locaux qui souhaitent porter la voix d'Anticor devant les tribunaux** et à plus long terme d'envoyer des citoyens « défendre l'intérêt général dans les prétoires ».

Une expérimentation a été décidée et est en cours : trois affaires sont en analyse afin de définir une méthodologie de travail à répliquer dans l'ensemble des départements où l'association a des groupes locaux.

Cette expérimentation est menée par M. José MOREAU, administrateur d'Anticor et Mme Sylviane DELZONGLE, maître de conférences en droit pénal des affaires et ancienne magistrate.

3. Les groupes locaux et référents

Au 1^{er} mars 2024, **l'association compte 80 groupes locaux dans les départements, animés par 117 référents, responsables associatifs bénévoles.** Le rôle des groupes locaux est d'informer les adhérents et de leur département sur la vie de l'association, de les réunir sur des thématiques qu'ils choisissent librement en rapport avec l'éthique publique, la lutte contre la corruption et la transparence.

Ils ont aussi pour rôle de faire connaître notre association au niveau départemental, que ce soit auprès des citoyens ou des institutions publiques (Préfet, Chambre régionale de comptes, Procureur).

Les référents départementaux peuvent également signaler les faits qualifiables pénalement dont ils ont connaissance.

La nomination des référents

Les responsables des groupes locaux sont nommés par le conseil d'administration. Du fait du développement important de l'association et de sa renommée, il a été décidé en 2021 que les responsables des groupes locaux suivraient une procédure de recrutement permettant de les connaître davantage et que l'association développerait des outils pour les aider à traiter les dossiers locaux.

Le conseil d'administration a donc créé une commission « nomination » chargée d'éclairer les administrateurs sur les candidatures des futurs responsables des groupes locaux. Cette commission est composée de cinq administrateurs. Elle auditionne les candidats à une fonction de responsable local et fait la synthèse des entretiens afin de permettre au conseil d'administration de prendre une décision éclairée.

En 2023 la commission nomination a organisé douze entretiens en visioconférence afin de connaître les parcours et les motivations des futurs responsables des groupes locaux. Dix nominations ont été validées par le conseil d'administration.

L'article 6-1 des statuts de l'association prévoit que *« Lorsque plusieurs référents sont désignés sur un même département ou une même commission, le choix des co-référents respecte le principe de parité. Toute exception à ce principe n'est possible que sur décision expresse du Conseil d'administration »*. De fait, les candidatures proviennent majoritairement d'hommes de sorte que ce principe n'a pas pu être respecté en 2023.

Nous encourageons donc nos adhérentes à s'investir dans la vie de notre association et à se porter candidates pour occuper les fonctions de référente.

L'accompagnement des référents

Deux coordinatrices, membres du bureau d'Anticor, Danielle PELLIER et Edith TALARCZYK, soutiennent au quotidien leurs actions en résolvant les difficultés qui peuvent apparaître, en les orientant ou en leur apportant une présence ou un appui lors de l'organisation d'un événement.

Par ailleurs, afin de renforcer notre présence au niveau local et d'être ainsi proches des préoccupations de terrain de nos adhérents, depuis maintenant deux ans, nos juristes salariés organisent avec nos référents une réunion toutes les semaines, au cours desquelles les référents peuvent travailler sur leurs projets de signalement, leur poser des questions d'ordre juridique.

Ces réunions sont importantes, car elles sont aussi l'occasion de faire remonter au conseil d'administration et au bureau les problématiques de terrain rencontrées par les référents.

Ainsi, en 2023, 35 référents ont participé aux permanences juridiques organisées par les salariés, dont dix ont pris rendez-vous au moins une fois tous les deux mois.

Les sujets le plus souvent évoqués par les référents lors de ces réunions en visioconférence étaient les suivants :

- Questions juridiques diverses et variées sur des alertes ou dossiers éventuels ;
- Explications et précisions à la suite de la correction d'un signalement local ;
- Stratégie quant au traitement d'un dossier ou d'une situation juridique ;
- Suivi d'un dossier national proposé au bureau ou au Conseil d'administration ;
- Questions sur l'agrément.
- Réclamations à l'adresse du bureau et questionnements par rapport à la stratégie d'Anticor au niveau national sur la gestion des groupes locaux.

Enfin, notre chargée de communication, Mme Maïlys FOURNEAUX, a également organisé des réunions le vendredi après-midi afin d'accompagner les référents d'Anticor dans l'organisation et la promotion d'événements et dans leur communication aussi bien sur les réseaux sociaux qu'auprès des journalistes locaux.

En 2023, un nouveau plan d'action de soutien à nos référents a été acté par le bureau, plan qui consistera à renforcer la présence des coordinateurs des groupes locaux auprès des référents dont ils ont la charge de l'animation notamment via la présence d'administrateurs aux événements locaux.

4. Le comité éthique

Le comité éthique est un organe important de notre association. C'est lui qui est saisi en cas de manquement à nos statuts par un ou des membres de l'association. Il rend des avis soumis à l'appréciation du conseil d'administration qui prononce s'il y a lieu des sanctions.

En 2023, le comité éthique a été saisi à 8 reprises et a rendu 8 avis. Sur ces 8 avis, le conseil d'administration a suivi les préconisations du comité éthique en matière de sanction et prononcé quatre exclusions pour des manquements graves à nos statuts et valeurs, un retrait de la fonction de référent, un avertissement et un classement sans suite.

5. Modification du plaidoyer

Le conseil d'administration a adopté, à la fin de l'année 2023, un plaidoyer renforcé et enrichi qui est disponible sur notre site internet : <https://www.anticor.org/plaidoyerpage/>. Les éléments nouveaux de ce plaidoyer portent notamment sur la concentration des médias, le recours aux cabinets de conseils et l'introduction d'un délit d'association mafieuse.

6. Les propositions éthiques d'Anticor pour les élections européennes

Anticor propose, avant chaque élection, des mesures concrètes pour mieux lutter contre les atteintes à la probité.

Alors que de nouvelles élections européennes doivent avoir lieu le 9 juin 2024, nous ne pouvons que constater, à la lumière des récentes révélations d'atteintes à la probité (Qatargate, EU Files..), la nécessité de renforcer les exigences éthiques tant vis-à-vis des décideurs publics européens que de l'organisation de la vie démocratique européenne.

Dans cette perspective, **un groupe de travail constitué de membres du conseil d'administration ainsi que 7 groupes locaux volontaires ont élaboré entre septembre 2023 et mars 2024, les propositions éthiques d'Anticor pour les élections européennes.** Accès des citoyens aux informations d'intérêt public, prévention des risques d'atteinte à la probité, encadrement des pratiques et sanction des abus, sont autant d'enjeux que les propositions éthiques portent, afin d'améliorer la confiance des citoyens dans les institutions et le fonctionnement de l'Union européenne.

Pour retrouver nos propositions pour les élections européennes :

<https://www.anticor.org/2024/04/02/les-12-propositions-ethiques-danticor-pour-les-elections-europeennes/>

7. Les collaborations et partenariats avec d'autres associations

La Maison des Lanceurs d'Alerte

Anticor a continué sa collaboration avec la Maison des lanceurs d'alerte. Un représentant de notre association a siégé au bureau et au conseil d'administration de la Maison des Lanceurs d'Alerte.



La plateforme des paradis judiciaires et fiscaux

Anticor a, en 2023, continué à participer aux échanges de la plateforme des paradis fiscaux et judiciaires. 3 réunions ont été organisées par la plateforme, auxquelles Anticor s'est rendue. L'une de ces réunions avait pour objet le partage des positions des différentes organisations concernant la convention judiciaire d'intérêt public.

Ce fut l'occasion pour Anticor d'exposer sa position [contre la CJIP](#).

Par ailleurs, dans le cadre du projet de loi DDAUE (diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et l'agriculture), le gouvernement a proposé, au début de l'année 2023, au Parlement de l'habileté à transposer, par ordonnance, la directive sur le reporting pays-par-pays public des multinationales.

Anticor et d'autres organisations de la plateforme se sont mobilisées en envoyant des courriels aux députés pour leur proposer de voter contre cet article, afin que la directive soit transposée dans un projet de loi, avec un véritable débat parlementaire.

Anticor a, en outre, participé à l'élaboration puis co-signé une tribune appelant le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne à s'aligner sur la position du Parlement européen, afin de garantir un accès effectif du grand public aux registres des bénéficiaires effectifs, qui permet d'identifier les propriétaires réels des entités juridiques, telles que les sociétés ou les trusts. Cette tribune a fait l'objet d'une publication dans [le Monde](#).

Les associations Greenpeace et la Sphinx

Dans le cadre d'un dossier concernant un projet de l'entreprise Total d'installation sur le campus de l'École Polytechnique, Anticor, et les associations Greenpeace et la Sphinx avaient déposé une plainte en avril 2021, contre M. Patrick Pouyanné pour prise illégale d'intérêts. L'enquête, menée par le parquet de Paris, est en cours.

L'association Sherpa

Anticor collabore, par ailleurs, avec l'association Sherpa dans une information judiciaire concernant des soupçons de corruption d'agents publics étrangers au Togo par Vincent BOLLORÉ et deux autres cadres du groupe Bolloré. En 2023, Vincent BOLLORÉ et les deux cadres mis en examen ont demandé l'annulation de l'intégralité de la procédure les concernant notamment au motif que leur droit à la présomption d'innocence dès lors que la CRPC, qu'ils avaient acceptée et qui implique une reconnaissance de culpabilité, a fait l'objet d'un refus d'homologation.

La Cour de cassation a confirmé la validité de la procédure d'instruction. Cette décision, d'une importance capitale, a confirmé l'autonomie de la justice négociée s'appliquant aux entreprises face aux procédures qui concernent les personnes physiques.

8. Agrément

Le 23 juin 2023, suite à une procédure initiée par d'anciens membres d'Anticor, l'agrément de notre association a été annulé par la justice administrative.

Contrairement à ce qui a été dit à de nombreuses reprises, l'agrément d'Anticor n'a pas été annulé, car l'association ne respectait pas les critères pour l'obtenir, mais parce que le décret d'agrément ne respectait pas les conditions de légalité administrative (l'acte était incohérent).

Suite à cette annulation, l'association a entrepris deux actions : elle a immédiatement fait appel de cette décision et a déposé une nouvelle demande d'agrément.

L'annulation a été maintenue en appel malgré le fait que des adhérents d'une association ne sont a priori pas recevables à contester une décision favorable à cette association.

Avec cette décision, Anticor a perdu un outil important de lutte contre la corruption qui lui permettait de saisir un juge indépendant lorsque le Parquet classait sans suite ses plaintes.

Mais si nous avons perdu notre agrément, Anticor continue toujours le combat pour la probité avec des signalements et les plaintes que nous continuons à déposer.

Concernant la nouvelle demande d'agrément, Anticor a fait face à un refus implicite du gouvernement, intervenu le 27 décembre 2023.



1

¹ Elise Van Beneden (présidente d'Anticor), Raquel Garrido (députée), Patrick Lefas (président de Transparency International France), Paul Cassia (vice-président d'Anticor) et Olivier Marleix (député et président de groupe à l'Assemblée nationale) lors de la conférence de presse organisée à la suite de l'annulation de l'agrément, le 23 juin 2023.

II. LES ACTIONS JURIDIQUES DE L'ANNÉE 2023

Chez Anticor, nous souhaitons valoriser le travail de terrain de nos référents au niveau local.

Pour cela, nous laissons nos référents libres d'effectuer des signalements auprès des Procureurs, lorsqu'ils constatent des situations problématiques qualifiables pénalement, mais nous leur conseillons fortement de saisir nos juristes afin de les faire relire.

Cependant, nous tenons à rappeler que les référents et groupes locaux ne peuvent jamais déposer de plainte au nom d'Anticor, seul le conseil d'administration peut statutairement autoriser la présidente à déposer plainte au nom de notre association.

1. Signalements locaux

Les référents locaux ont effectué, avec le concours des juristes de l'association, **seize signalements aux Procureurs, un signalement à une Chambre régionale des comptes (CRC) et un recours devant le Tribunal administratif.**

Sept dossiers locaux, émanant de référents, ont été repris par le national et ont fait l'objet de plaintes ou de signalements déposés en 2023 :

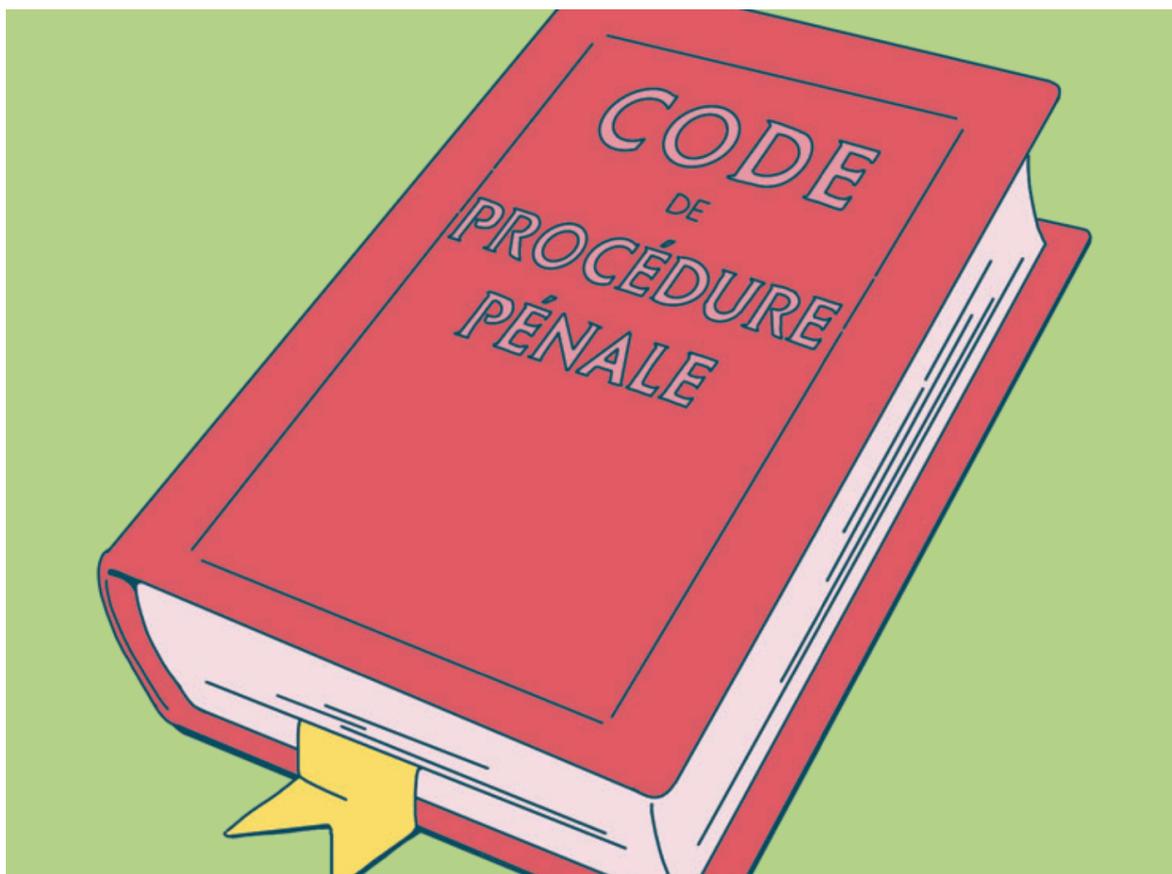
- Signalement Chartres émanant du GL 28, déposé le 7 mars 2023 ;
- Plainte Compiègne/Engie émanant du GL 60, déposée le 21 septembre 2023 ;
- Signalement HATVP Catherine Conconne émanant du GL 972, déposé le 30 novembre 2023 ;
- Signalement Vichy émanant du GL 972, déposé le 9 août 2023 ;
- Signalement Hospices civils de Lyon émanant du GL 69, déposé le 15 mars 2023 ;
- Plainte port grimaud, émanant du GL 83, déposée le 28 avril 2023 ;
- Plainte Val d'hazey émanant du GL 76, déposée le 3 avril 2023.

De plus, Anticor s'est constituée partie civile devant les tribunaux dans trois dossiers émanant de référents locaux :

- Constitution de partie civile Asservadompoule émanant du GL 974, audience du 23 février 2023 ;
- Constitution de partie civile Nouméa - Philippe Gomès émanant du GL 988, audience du 8 août 2023 ;
- Constitution de partie civile Doucet émanant du GL 95, audience qui a eu lieu les 27 et 28 septembre 2023.

Enfin, à la suite d'un signalement du groupe local de l'Allier, M. Pierre-André PERISSOL a été renvoyé devant le tribunal correctionnel de Cusset le 14 décembre 2023 pour prise illégale d'intérêts. Anticor ne s'est, toutefois, pas constituée partie civile lors de cette audience.

Vous pourrez retrouver la plupart de nos affaires en cours sur notre site internet sous ce lien : <https://www.anticor.org/affaires/>



2. Signalements, plaintes et actions judiciaires au niveau national

En 2023, Anticor a déposé six plaintes et onze signalements nationaux.

Trois plaintes et huit signalements ont donné lieu à l'ouverture d'une enquête judiciaire.

Seulement l'une de ces enquêtes a fait l'objet d'un classement sans suite, classement qu'Anticor entend contester en 2024.

Affaire GROSDIDIER

Le 3 janvier 2023, M. François GROSDIDIER, maire de Metz, a été condamné par le tribunal correctionnel d'Epinal pour prise illégale d'intérêts, à 6 mois d'emprisonnement avec sursis et 10.000 euros d'amende, pour avoir versé, alors qu'il était député, une subvention de 160 000 euros avec les fonds de sa réserve parlementaire à une association qu'il présidait.

Il a fait appel de cette décision et bénéficie donc de nouveau de la présomption d'innocence. Son renvoi devant le Tribunal correctionnel était intervenu à la suite d'un pourvoi en cassation d'Anticor.

La raison de ce pourvoi est intéressante puisque M. GROSDIDIER affirmait qu'en qualité de député, il n'était pas en charge d'une mission de service public lorsqu'il participait à l'attribution de sa réserve parlementaire.

Bien évidemment, la chambre criminelle de la Cour de cassation a confirmé qu'un député est bien en charge d'une mission de service public.

Affaire SANTINI

M. André SANTINI, maire d'Issy-les-Moulineaux, est visé par une enquête pour harcèlement sexuel, harcèlement moral et agression sexuelle à la suite d'une plainte d'anciens collaborateurs. Pour assurer sa défense dans le cadre de cette procédure, il a fait voter par le conseil municipal de la commune l'octroi d'une protection fonctionnelle couvrant ses frais d'avocat.

Or, un élu ne doit pas participer à une délibération à laquelle il est personnellement intéressé, comme la prise en charge de ses frais d'avocat, ce que la Justice a déjà confirmé.

La raison est simple : la collectivité ne doit prendre en charge que les dépenses d'avocat pour des procès qui sont en lien avec les fonctions.

Or, le harcèlement moral et les agressions sexuelles sont des infractions pénales qui ne peuvent jamais être considérées comme rentrant dans les fonctions d'un élu. M. SANTINI est présumé innocent.

Le 13 mars 2023, Anticor a déposé plainte pour prise illégale d'intérêt et détournement de fonds publics à l'encontre de tous les conseillers municipaux qui ont voté cette délibération. Une enquête préliminaire a été ouverte par le Parquet de Nanterre.

Affaire HOSPICES CIVILS DE LYON

Anticor a déposé un signalement le 15 mars 2023 pour détournement de fonds publics et prise illégale d'intérêt suite à la mise à disposition par la cheffe de service d'ophtalmologie des hospices civils de Lyon, de machines à la société de son époux à des conditions tarifaires très basses. Une enquête préliminaire a été ouverte.

Affaire ASAME

Le 13 avril 2023, M. Paul MUMBACH a été condamné par le tribunal correctionnel de Mulhouse pour prise illégale d'intérêt, faux et usage de faux à douze mois d'emprisonnement avec sursis, ainsi qu'à une peine d'inéligibilité de cinq ans. Cette décision fait suite à une plainte avec constitution de partie civile de l'association, plainte qui portait sur des irrégularités de fonctionnement de l'Association de Soins et d'Aide de Mulhouse et Environ (ASAME), dont M. MUMBACH, maire de Dannemarie, était président. Cette association percevait dix millions d'argent public par an.

M. MUMBACH a fait appel de cette décision, il est donc de nouveau présumé innocent.

Affaire FALCO

Le 14 avril 2023, M. FALCO, maire de Toulon et ancien président du conseil départemental a été condamné à trois ans de prison avec sursis et cinq ans d'inéligibilité avec exécution provisoire, pour détournement de fonds publics, après qu'il a bénéficié de repas pris en charge par le conseil départemental pendant seize ans alors même qu'il n'y exerçait plus aucune fonction.

M. FALCO a fait appel de cette décision. L'audience d'appel doit se tenir les 25 et 26 mars 2024.

Affaire AGS

À la fin du mois d'avril 2023, Anticor s'est constituée partie civile dans une instruction judiciaire qui concerne l'Agence de garantie des salaires (AGS). Cette agence est chargée de régler les salaires des salariés lorsque l'entreprise au sein de laquelle ils travaillent fait l'objet d'une procédure collective (redressement judiciaire, liquidation judiciaire) et qu'elle ne dispose plus de la trésorerie suffisante pour régler les salaires dus.

L'information judiciaire ouverte portait sur des faits de corruption et de prise illégale d'intérêts. Avec sa constitution de partie civile, Anticor a demandé à ce que l'information judiciaire soit élargie à de nouveaux faits susceptibles de recevoir la qualification de détournement de fonds publics et tentative de détournement de fonds publics.

Affaire TEMPLE MEDOC

Le 26 mai 2023 M. PALLIN, ancien maire de la commune de Temple a été déclaré coupable des délits de favoritisme et de faux dans un document administratif, faux commis par un dépositaire de l'autorité publique. Il a été condamné à six mois de prison avec sursis, trois mille euros d'amendes et cinq ans d'inéligibilité.

M. PALLIN avait accordé des primes pour un total de 80.000 euros à sa secrétaire, en justifiant ces primes sur le fondement de faux documents. Il avait également accordé de façon indue deux marchés publics à une société dirigée par un proche de sa secrétaire. Anticor s'était constituée partie civile à l'audience.

Affaire AUTOROUTES

Le 21 juin 2023, Anticor a déposé plainte auprès du Parquet national financier pour favoritisme dans le cadre de la passation d'avenants aux contrats de concession autoroutiers, passés à l'origine en 2015.

La décision d'allonger la durée de concessions autoroutières s'est appuyée sur des données délivrées par la Direction des infrastructures de transport (DIT) en charge de la gestion des infrastructures publiques de transport en France. Or, les données à partir desquelles la décision a été prise semblent avoir sous-estimé le taux de rentabilité des SCA, en prenant en compte des taux d'endettement erronés. Le profit ainsi réalisé par les sociétés d'autoroute est estimé à près de quatre milliards d'euros au détriment de l'État.

Affaire BLOIS

Le 20 juillet 2023 Anticor a effectué un signalement concernant des soupçons de détournement de fonds publics, à la suite de la cession, à très bas prix, d'un terrain communal à une société d'économie mixte. Une enquête préliminaire a été ouverte le 14 septembre 2023.

Affaire SUPPLISSON

Le 12 septembre 2023, M. SUPPLISSON, conseiller municipal de Montargis et président de l'agglomération Montargoise a été condamné à 10 000 euros d'amende, quatre mois de prison avec sursis et trois ans d'inéligibilité par la cour d'appel d'Orléans.

M. Supplisson avait pris part à plusieurs délibérations du conseil municipal de la ville dont il était maire, concernant la réfection d'un carrefour et alors qu'il était propriétaire d'un bien situé à proximité immédiate de ce carrefour.

D'autre part, en qualité de président de l'agglomération, il avait contracté par délégation de signature plusieurs baux d'appartements meublés à vocation touristique et alors même qu'il était gérant et actionnaire de la société bénéficiaire du bail.

Affaire DUPOND-MORETTI

Le 29 novembre 2023, la Cour de Justice de la République a relaxé Éric Dupond-Moretti des soupçons de prise illégale d'intérêts qui pesaient contre lui, en adoptant une interprétation jusque-là inédite de cette infraction, allant à l'encontre de la jurisprudence de la Cour de cassation.

En effet, bien que les éléments matériels composant l'infraction soient constitués dans cette affaire (l'existence d'un conflit d'intérêts, la participation à la décision publique faisant naître le conflit d'intérêts), la cour de Justice a estimé que la garde des Sceaux n'avait pas volontairement commis cette infraction, car il n'avait pas conscience de violer la loi. Cette décision est surprenante dans la mesure où un syndicat de magistrats avait informé le ministre de la Justice de l'existence de ce risque d'une particulière gravité.

Anticor avait été à l'origine des poursuites contre le garde des Sceaux en ayant déposé plainte contre lui pour prise illégale d'intérêt.

Affaire DOUCET

Le 14 décembre 2023, M. Philippe DOUCET a été condamné par le Tribunal correctionnel de Paris pour avoir commis des faits qualifiés de favoritisme et de prise illégale d'intérêt.

Cette affaire concerne la gestion de la commune d'Argenteuil, dont Philippe DOUCET a été maire de 2007 à 2014.

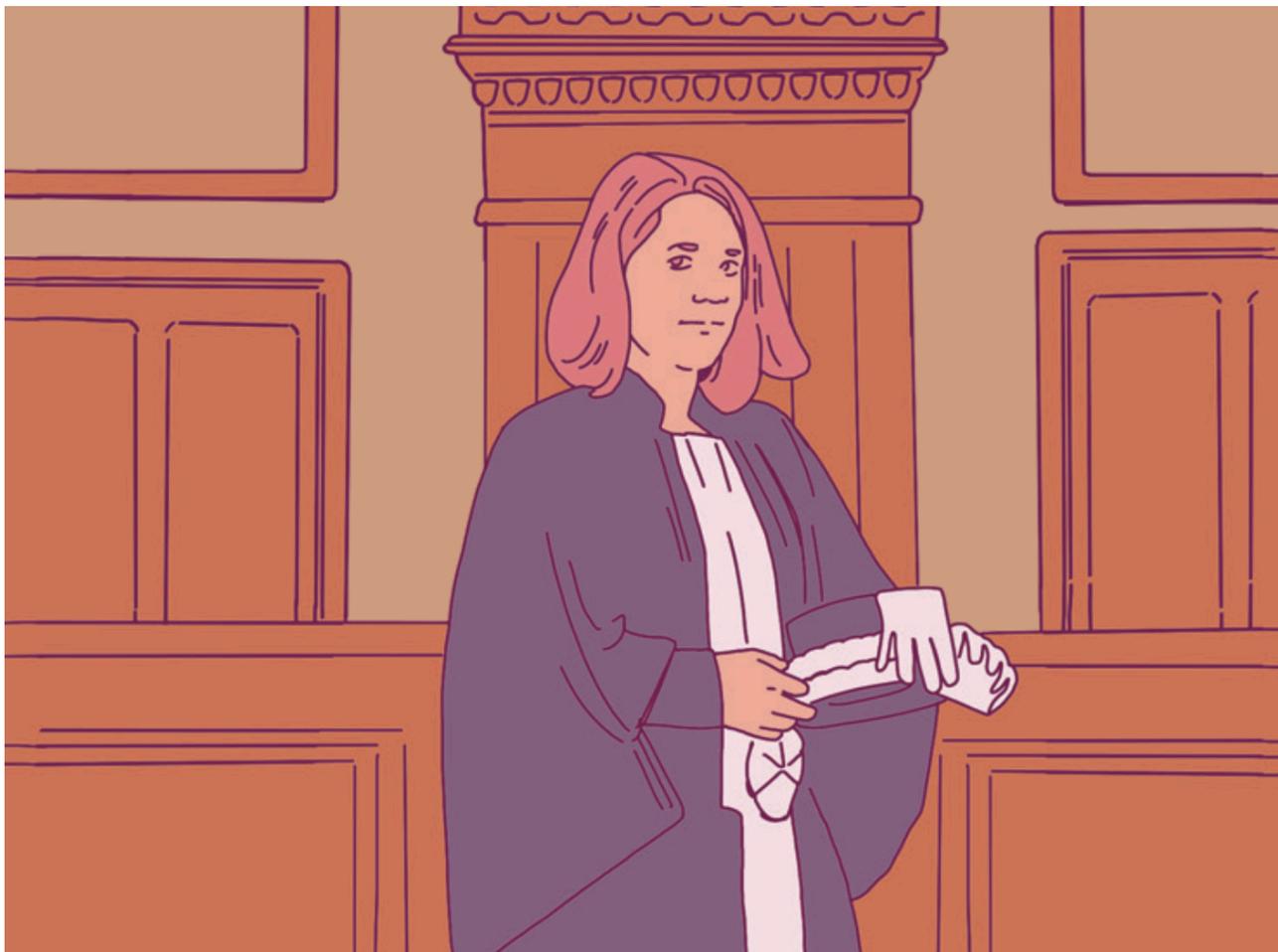
Anticor s'était constituée partie civile le 11 mars 2020.

À l'issue de l'audience du 14 décembre 2023, la constitution de partie civile d'Anticor a été déclarée recevable par le Tribunal, sur le fondement de l'article 2 du code de procédure pénale.

Pour rappel, l'article 2 du code de procédure pénale prévoit que : « *L'action civile en réparation du dommage causé par un crime, un délit ou une contravention appartient à tous ceux qui ont personnellement souffert du dommage directement causé par l'infraction.* ».

L'objet social d'Anticor étant la lutte contre la corruption et pour l'éthique en politique, le tribunal a considéré à juste titre que nous avons subi un préjudice à raison de la violation de notre objet social par M. DOUCET, ouvrant ainsi la voie à la recevabilité de notre constitution de partie civile sur un autre fondement de l'agrément anticorruption.

M. Philippe DOUCET a été condamné pour favoritisme et prise illégale d'intérêts à dix-huit mois de prison avec sursis, vingt mille euros d'amende et une peine d'inéligibilité de deux ans. Il n'a pas fait appel de cette décision.



III. ÉVÉNEMENTS AUXQUELS A PARTICIPÉ ANTICOR EN 2023

1. Les auditions auprès des institutions

Anticor est aujourd'hui un acteur écouté par les pouvoirs publics en matière de lutte contre la corruption et de probité publique. À ce titre, nous sommes régulièrement auditionnés par les assemblées parlementaires dans le cadre de commissions d'enquête.

Mission d'information du Sénat sur la réforme de l'organisation de la Police judiciaire (janvier 2023)

Anticor, représentée par ses deux juristes, Inès BERNARD et Clarence BATHIA, a été auditionnée le 11 janvier 2023 dans le cadre de la mission d'information du Sénat sur la réforme de l'organisation de la Police judiciaire. Ils ont notamment souligné l'importance de l'actuelle distinction entre service de police judiciaire et service de sécurité publique : elle permet aux membres de la police judiciaire de se concentrer sur les investigations portant sur les infractions les plus complexes en matière de probité. Anticor regrette cependant les trop faibles moyens dévolus aux enquêtes et informations judiciaires en matière économique.

Concernant la réforme de la police judiciaire et plus particulièrement l'organisation territoriale de la police nationale et ses effets sur la police judiciaire, Anticor pointe la baisse de la qualité du traitement des procédures complexes lors des expérimentations menées dans les outre-mer et huit sites pilotes en métropole.

Pour consulter l'audition : https://www.senat.fr/rap/r22-387/r22-387_mono.html#toc223

Commission d'enquête sur les Uber files

Inès BERNARD et Laurent DUBLET ont été entendus le 11 mai 2023, dans le cadre de la commission d'enquête sur les Uber files et ont rappelé les principes défendus par Anticor sur les actions des représentants d'intérêt privé auprès des institutions.

Pour consulter l'audition : <https://www.youtube.com/watch?v=sjP7bW5qSYU>

Commission d'enquête de l'Assemblée nationale relative aux dysfonctionnements dans le fonctionnement des fédérations sportives

Le 28 septembre 2023, la commission sport d'Anticor a été auditionnée par la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale relative aux dysfonctionnements dans le fonctionnement des fédérations sportives.

L'association s'est, en effet, mobilisée sur plusieurs dossiers impliquant des acteurs du mouvement sportif ces dernières années et notamment le dossier de l'attribution de la coupe du Monde de football au Qatar et le « dossier FFR ». Ce dossier a été à l'origine des condamnations en première instance pour corruption de Bernard Laporte, à l'époque président de la Fédération française de rugby, et Mohed Altrad, chef d'entreprise milliardaire, propriétaire du club de rugby de Montpellier et dont la holding est devenue le premier sponsor maillot de l'histoire du XV de France.

Alexandre Calvez, administrateur d'Anticor et référent de la commission sport de l'association, a présenté les principaux risques, en matière de probité, auxquels sont confrontées les fédérations : <https://www.youtube.com/watch?v=5yJzVJsU4QE>.



2

² Alexandre Calvez, administrateur d'Anticor et référent de la commission sport, lors de son audition Commission d'enquête de l'Assemblée nationale relative aux dysfonctionnements dans le fonctionnement des fédérations sportives, le 28 septembre 2023.

Élaboration d'une loi britannique sur la protection des lanceurs d'alerte

Les 28 et 29 novembre 2023, la Présidente de l'association, Élise VAN BENEDEN et le secrétaire général, Laurent DUBLET ont été auditionnés par les membres des Chambres des Communes et de la chambre des Lords au Parlement britannique dans le cadre de l'élaboration d'une loi britannique sur la protection des lanceurs d'alerte.

La Présidente a pu ainsi exposer les avancées réalisées par la législation de l'Union européenne et la législation française en matière de protection des lanceurs d'alerte, un exposé accueilli avec intérêt par les parlementaires britanniques. Élise VAN BENEDEN a également insisté sur le potentiel de l'intelligence artificielle pour détecter automatiquement certains dysfonctionnements dénoncés par des lanceurs d'alerte et sur l'importance du combat culturel pour faire des lanceurs d'alerte des héros des sociétés modernes.

Élise VAN BENEDEN et Laurent DUBLET ont pris connaissance des projets de législation britannique qui sont très en avance sur l'Union européenne. En effet, la loi anglaise a élargi la protection des lanceurs d'alerte à toutes les personnes, qu'elles soient salariées, agents publics, ou pas. L'association a, enfin, alerté les parlementaires sur les mécanismes prévues par leur proposition de loi dans la mesure où elle ne permet pas une indépendance du pouvoir exécutif.

2. Les événements médiatiques

Stand au festival de Mediapart

Le 25 mars 2023, le journal MEDIAPART a fêté ses quinze ans d'existence à Paris. Anticor s'est joint à cet anniversaire en tenant un stand durant cette manifestation. Ici encore, cet événement a été l'occasion pour Anticor de rappeler son attachement à une presse d'investigation libre, condition nécessaire de la lutte contre la corruption.

Stand à la Fête de l'Humanité

Du 15 au 17 septembre 2023, les adhérents et bénévoles d'Anticor ont tenu un stand à la fête de l'Humanité (Ile-de-France), l'occasion de faire connaître l'association et de moments d'échanges autour des thématiques de la probité publique.

Stand à l'Université d'été des mouvements sociaux et des solidarités

Du 23 au 25 août 2023, Anticor a été présente lors des universités des mouvements sociaux et des solidarités.

Les Universités d'Été des Mouvements Sociaux et des Solidarités (UEMSS) sont organisées tous les deux ans depuis 2018 par un large collectif d'associations, de syndicats et de collectifs citoyens.

L'objectif de cette manifestation est de permettre aux associations et mouvements de se rencontrer dans un espace politique construit ensemble et de renforcer leur capacité d'action commune.

Festival de cinéma contre la corruption : La corruption en images

Le 9 décembre 2023, à l'occasion de la journée internationale contre la corruption, Anticor a organisé à Paris le premier Festival de cinéma sur le thème de la corruption.

Cette première édition du festival a proposé la projection de trois longs métrages et un court métrage abordant le sujet de la corruption dans plusieurs secteurs : la santé, l'immobilier, la police, la politique.

Ont ainsi été diffusés :

- Main basse sur la ville (Francesco ROSI, 1963) ;
- Qui n'a pas sa part d'ombre (Léo FAVIER, 2015) ;
- L'affaire collective (Alexander NANAU 2019) ;
- Enquête sur un scandale d'État (Thierry DE PERETTI, 2020).

Chaque projection a été suivie d'un débat pour échanger avec le public avec notamment la participation de Fabrizio MACCAGLIA (enseignant-chercheur, Université de Tours), Frédéric ADNET (Professeur de Médecine d'Urgence, Praticien Hospitalier, chef de service du Samu de Paris) ; et Emmanuel FANSTEN (journaliste au service Enquêtes de Libération).

Co-organisation du concert de soutien à Julian Assange

Anticor a participé à l'organisation du [concert de soutien à Julian ASSANGE](#) le 30 juin 2023, à la Maroquinerie à Paris.

Julian ASSANGE auquel Anticor a remis un prix éthique en 2023, est encore aujourd'hui détenu à la prison de haute sécurité de Belmarsh, à Londres, il est sous la menace d'une extradition vers les États-Unis, où il encourt 175 ans de prison.

L'Appel de Paris pour Julian ASSANGE demande la libération immédiate du journaliste australien et l'obtention de l'asile politique en France. Il a été signé par 50 organisations et médias.

Intervention de la présidente dans le cadre du TEDx Ecole des Mines de Nancy

L'organisme TED (Technology, Entertainment and Design) a créé un programme appelé TEDx. TEDx est un programme d'événements locaux auto-organisés avec les élèves de l'École des Mines de Nancy qui rassemblent des personnes pour partager et échanger.

Le 12 avril 2023, la présidente d'Anticor a ainsi pu présenter les combats d'Anticor aux étudiants de l'École des Mines et échanger avec eux autour des thématiques de la lutte contre la corruption et l'éthique publique. Il est ressorti de ces débats et échange un très fort intérêt de ces futurs ingénieurs et décideurs publics sur ces sujets.

Voir l'intervention : <https://www.youtube.com/watch?v=vk1a3Z-AE-I>

Participation à l'émission « BackSeat »

Le 30 juin 2023, la présidente d'Anticor est intervenue sur la chaîne internet « BackSeat » avec d'autres associations sur la thématique « Menaces sur les libertés publiques ? » alors que les libertés associatives font l'objet de restrictions et de menaces de la part du pouvoir, avec la dissolution du collectif des soulèvements de la Terre et le contrat d'engagement républicain que doivent souscrire les associations soumettant les associations au contrôle de l'exécutif.

Voir l'intervention : <https://www.youtube.com/watch?v=1kugR1zoVG8>

Formation au Barreau de Paris sur la protection des lanceurs d'alerte

Le 5 juillet 2023, Inès BERNARD et la présidente d'Anticor dans le cadre de la formation continue des avocats ont participé à une journée de formation à destination des avocats sur la protection des lanceurs d'alerte.

Réunion débat à Périgueux

Le 18 septembre 2023, la référente Denise CHARRIERAS, groupe local Anticor Dordogne (24), avait invité la présidente Elise VAN BENEDEN à une soirée ciné-débat, avec la projection du film de 2014 « L'enquête » qui relate l'affaire Clearstream, investigation sur la corruption et le blanchiment d'argent du journaliste Denis ROBERT, également invité à cette soirée.

Les débats avec le public furent très fructueux. Ils ont permis à la présidente d'Anticor, d'expliquer la problématique de la perte de l'agrément qui est une mauvaise rédaction de l'arrêté du Premier ministre, M. CASTEX et d'ajouter que l'association milite depuis 2002 pour la probité dans la vie publique et lutte contre la corruption qui abîme notre démocratie et que l'association continue à avancer tout en faisant une nouvelle demande d'agrément.

Projections-débats du film *La Très Grande Évasion*

En 2023, 24 groupes locaux ont organisé la projection du film *La Très Grande Évasion* suivi de débats en présence de Denis ROBERT ou Yannick KERGOAT et d'autres spécialistes de l'évasion fiscale.

[La Très Grande Évasion](#) est un film documentaire qui met à jour de façon ludique et pédagogique les mécanismes légaux de l'évasion fiscale ; mécanismes utilisés par les plus riches et les grandes entreprises au détriment de nos services publics et plus généralement des Etats.

3. La Cérémonie des Prix éthiques

La cérémonie des prix éthiques est un temps fort de notre association. C'est un moment de rencontre festif et l'occasion de distinguer les personnes dont le parcours ou les actions ont permis une avancée de la probité publique et de l'éthique. Mais c'est aussi une cérémonie au cours de laquelle nous attribuons, toujours sous le signe de l'humour, nos casseroles et pantoufles.

En 2023, c'était la 15e édition de la cérémonie. La soirée était présentée par Audrey VERNON et placée sous l'égide de la liberté de parole comme le soulignait Élise VAN BENEDEN dans son discours d'introduction. La présidente rappelait en effet que cette cérémonie porte une « parole associative et militante : *« la parole, celle qui est libre, celle qui alerte, celle qui met le doigt sur les dysfonctionnements, la parole sincère, intègre, celle qui protège, soi-même et les autres, celle qui libère »*.



4. Université d'Anticor

En 2023, comme chaque année, Anticor a organisé ses universités d'été. Temps fort annuel de l'association, l'Université est l'occasion de réunir experts, étudiants, chercheurs, membres d'Anticor et d'autres associations, citoyens, élus et curieux pour échanger sur de grands thèmes en lien avec l'actualité et avec l'objet social de l'association.

Cette année, au regard des événements passés et des élections futures, l'Université d'Anticor portait sur le thème « L'Europe à l'épreuve de la corruption », les tables rondes ont réuni des experts pour échanger sur le coût de la corruption, sur les enjeux de l'éthique dans les institutions européennes ou encore sur les propositions faites pour protéger le pluralisme et l'indépendance des médias dans l'UE.

Organisée avec le groupe local d'Anticor dans le Calvados, la journée s'est tenue au Bazarnaom, lieu mutualisé dédié aux arts vivants et visuels, situé dans le centre de Caen.

La première table ronde, sur le thème « La liberté de l'information », a réuni Arié Alimi, avocat et membre du bureau de la Ligue des Droits de l'Homme et Laurent Mauduit, co-fondateur de Mediapart et journaliste d'investigation. Cet échange était animé par Inès Bernard, déléguée générale d'Anticor.

Eric Alt, administrateur d'Anticor, a introduit les travaux de l'après-midi en rappelant que le coût de la corruption a été évalué en 2016 à 990 milliards d'euros par an à l'échelle de l'UE, dont 120 milliards pour la France.

Eliane Dufresne, analyste à Rand Europe, organisme à l'origine de cette évaluation, a présenté la méthodologie : comment ces chiffres sont-ils construits et quels sont les travaux en cours.

La deuxième table ronde, sur le thème La richesse cachée de l'Europe et les enjeux de l'éthique dans les institutions européennes, a réuni Manon Aubry, députée européenne, Juliette Lelieur, professeure des universités et Kahina Saadi, administratrice d'Anticor. Cet échange était animé par Eric Alt, administrateur d'Anticor.

Voir les captations des tables rondes :

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLWlyjLKNDCmJS-ftboY7Xn92nbikRopW3>

IV. COMMUNICATION

1. Communication autour des agréments

L'année 2023 a également été marquée par l'annulation de l'agrément ministériel de 2021 par le tribunal administratif, jugement confirmé par la Cour administrative d'appel et le refus implicite du gouvernement pour l'agrément 2023.

Cet événement a nécessité la mise en place d'une communication presse et réseaux sociaux importante avec notamment :

- L'organisation d'une conférence de presse, le 23 juin 2023 à Paris, qui a réuni 40 journalistes ;
- Le lancement d'une pétition qui compte plus de 70.000 signatures aujourd'hui ;
- La mise en place d'une campagne d'interpellation des députés, avec l'aide de Vox Public ;
- La création d'un onglet dédié sur le site internet avec notamment la mise en ligne d'une foire à questions pour permettre de répondre aux différentes allégations circulant sur internet ;
- La publication de plusieurs tribunes de soutien.

2. Communication interne

En 2023, a été mise en place une Info'lettre pour les référents de l'association. Ce mailing a vocation à transmettre des informations sur le fonctionnement et sur la vie interne de l'association à tous les cadres bénévoles de l'association.

Elle contient également une boîte à outils, en lien avec l'actualité (ex. kit de mobilisation après l'annulation de l'agrément), un agenda des événements à venir ainsi que des interviews des autres référents pour permettre le partage d'expérience entre groupes locaux.

Une association à l'écoute de ses adhérents

L'année 2023 a également été marquée par la réalisation d'un sondage auprès des adhérents, afin de mieux les connaître. Ce sondage, anonyme et sécurisé, a permis de mieux comprendre les besoins et les envies des adhérents d'Anticor et servira de base pour la création de pratiques participatives au sein de l'association.

Pour consulter les résultats du sondage en ligne, [cliquez sur ce lien](#).

3. Communication externe

En 2022, l'association Anticor se dotait pour la première fois de goodies aux couleurs de sa charte graphique. En 2023, l'association a décidé de renouveler l'expérience en proposant une déclinaison des supports existants (casquettes, t-shirts, stickers et ecocups). Ces goodies sont vendus lors des temps forts annuels de l'association et lors des événements auxquels participent les groupes locaux.

L'année 2023 a également été ponctuée par la réalisation et la publication d'un clip promotionnel, à l'occasion de la journée internationale contre la corruption (9 décembre), avec l'acteur Bruno Solo. Ce court film humoristique, intitulé [Le souffleur](#) et appelant à soutenir et rejoindre l'association a été publié sur les réseaux sociaux d'Anticor. La vidéo a enregistré près de 40 000 vues, seulement sur Instagram.

Enfin, l'année 2023 a été marquée par la création du jeu de cartes **Rends l'argent !**, créé par des bénévoles du groupe local Anticor 75. Inspiré du « 1000 bornes », le jeu se joue à deux. Un joueur choisit d'incarner le camp de la corruption et l'autre de l'éthique. Le corrompu cherche à commettre des délits sans être attrapé par la justice, tandis que le camp de l'éthique essaye de révéler les délits au public puis de mener la procédure judiciaire à son terme pour l'en empêcher.

Les premiers exemplaires, mis en vente en décembre, ont été rapidement écoulés. Les retours des utilisateurs sont très positifs. Les bénévoles travaillent déjà à l'amélioration des règles pour lancer au plus vite l'impression de nouveaux exemplaires.



Collaboration avec des établissements d'enseignement

Diplôme universitaire *Éthique des acteurs publics* – École de droit de l'Université Clermont-Auvergne :

En 2023, Anticor a œuvré à la création d'un nouveau diplôme universitaire « Éthique des acteurs publics » au sein de l'École de droit de l'Université de Clermont-Auvergne.

L'objectif de ce diplôme est de former les acteurs publics et juristes au corpus juridique de l'éthique publique.

Tribunes

En 2023, Anticor a signé ou co-signé plusieurs tribunes publiées dans la presse. Nous avons aussi bénéficié du soutien de nombreuses associations à l'occasion de la perte de notre agrément.

Tribunes signées par Anticor

- « La lutte contre le crime organisé, c'est l'affaire de tous ! » [Marianne, 25 janvier 2023](#)
- « L'Union européenne doit faire le choix de la transparence financière, car il n'y a pas de démocratie sans transparence » [Le Monde, 18 avril 2023](#)
- « Alerte sur les libertés associatives » [Le JDD, 22 avril 2023](#)
- « La liberté d'expression des magistrats en danger » [Libération, 17 juin 2023](#)

Tribune écrite par Anticor

- « Pourquoi Anticor soutient les policiers qui refusent la réforme de la PJ ? » [Anticor, 13 mars 2023](#)

Tribunes de soutien à Anticor

- « Il faut réformer d'urgence la procédure d'agrément des associations anticorruption » [par Raphaël Maure, Le Monde](#)
- « L'annulation de l'agrément d'Anticor intervient dans un contexte de recul inouï des libertés publiques » [par Paul Cassia, Le Monde](#)
- « L'importance prise par Anticor au fil des années est le reflet des dysfonctionnements de notre République » [par Jean-Christophe Picard, Le Monde](#)

V. EQUIPE SALARIÉE

En 2023, le conseil d'administration a promu Mme Inès BERNARD, juriste, au poste de déléguée générale d'Anticor. C'est dorénavant elle, suivant les directives du bureau et du conseil d'administration qui supervise l'activité de l'équipe salariée.

En avril 2023, devant faire face à une augmentation considérable de notre nombre d'adhérents et de nos actions, nous avons recruté un chargé d'administration.

L'équipe est aujourd'hui composée de 5 salariés : une déléguée générale, deux juristes, une chargée de communication et un chargé d'administration. Un stagiaire élève avocat vient habituellement compléter cette équipe.